

**Département
LOIRE-ATLANTIQUE**

**Arrondissement
SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC**

**DEL_20260305_05
Extrait du registre
Séance du 05 Mars 2026**



**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-six, le cinq mars,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Germaine GLOTIN-GALLEN, Christian AUCLAIR

Etaient excusés : Solène MERABET, Nicolas PALLIER, Raphaël MOUNIER,

Etait absent : David PELON

Convocation	19 février 2026
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	7
Excusés :	3
Absents	1
Procurations :	1
Votants :	8

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Nicolas PALLIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :

Lors de sa séance du 05 février 2026, le Conseil d'Administration a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis à votre adoption. Le tableau de présentation ci-joint, expose de manière détaillé les grandes lignes.



Le budget primitif du CCAS pour l'année 2026 s'élève à **93 103.73 €** tant en dépenses qu'en recettes, et ce avec incorporation du résultat de fonctionnement repris par anticipation de l'exercice antérieur à hauteur de **32 103.73€** :

Tableau Synthétique du Budget Primitif 2026 :

FONCTIONNEMENT	Primitif 2026
011 - Charges à caractère général	46 620,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 800,00€
65 - Autres charges de gestion courante	44 133.73€
67 - Charges exceptionnelles	350.00€
68- Dotations aux provisions, dépréciations	200.00€
Total DEPENSE	93 103.73€
002 - Résultat de fonctionnement reporté	32 103.73€
70 - Produits services, du domaine et ventes diverses	1000.00€
74 - Subventions Ville + organismes	60 000.00€
75 - Autres produits de gestion courante	0.00€
76 - Produits financiers	0.00€
77 - Produits exceptionnels	0.00€
Total RECETTE	93 103.73€

Monsieur Claude AUFORT explique le détail des chapitres de ce budget par nature et par fonction.

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur le budget primitif pour l'exercice 2026

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil d'administration du 05/02/2026

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget du CCAS de Trignac pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE le budget primitif 2026 comme présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Voix	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Annexe à délibération :

- *Le document comptable réglementaire*

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Le Président ou son représentant par délégation
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS



Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 044-264402215-20260305-DEL_20260305_05-BF